



ORPC du district de Lavaux-Oron

Comité de direction

p.a. ORPC du district de Lavaux-Oron
Rte de l'industrie 15 - 1072 Forel-Lavaux

PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL N° 01 - 2024

SÉANCE DU 16 MAI 2024

Comptes année 2023

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du CODIR

Forel, le 21 mars 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions légales,

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a, 125 et 125a) situation au 01.07.2013
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2023 de l'ORPC du district de Lavaux-Oron. Ces derniers ont été élaborés conformément aux directives cantonales et soumis à contrôle par un organe de révision qui a établi son rapport.

Pour cet exercice, le total des charges se monte à CHF 1'800'243.17 et le total des revenus à CHF 1'823'834.60, d'où un excédent de revenus de **CHF 23'591.43**.

Ainsi, le coût réel par habitant (64'479 habitants au 31.12.2022) se monte à CHF 23.07 (selon budget 2023, 64'304 habitants à CHF 23.50).

L'année 2023 a été plus usuelle que 2022, avec un total de 3'010 jours de services (contre 3'976 en 2022). A noter toutefois que les miliciens ont effectué en moyenne plus de jours de service suite aux diminutions d'effectifs.

Les commentaires sur les comptes ainsi que le rapport de gestion ci-joints vous apporteront des informations détaillées.

Au vu du bon résultat de l'exercice 2023, le Comité de direction propose de redistribuer un montant de CHF 22'567.65 aux communes membres (représentant la somme de CHF 0.35 par habitant), le solde de CHF 1'023.78 étant viré au compte n° 9233.100.01 « Avance des communes » ; ce compte s'élèverait donc à CHF 153'830.23.

2. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »

1. vu le préavis No 01 – 2024 du Comité de direction du 21 mars 2024,
2. vu le rapport de la Commission de gestion,

décide :

- d'approuver les comptes 2023 de l'ORPC du district de Lavaux-Oron et de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 21 mars 2024.

Au nom du Comité de direction

Le président		Le secrétaire
 J.-M. Chevallaz		 P. Favre

Annexe :

- Comptes 2023
- Commentaires sur les comptes 2023